

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

20335273

Déposé
24-07-2020

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/07/2020 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0536192640

Nom(en entier) : **MVH CONSEILS**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Rue de l'Eglise 6
: 1380 Lasne**Objet de l'acte :** DENOMINATION

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "MVH CONSEILS", reçu par Maître Frédéric de Ruyver, notaire résidant à Court-Saint-Etienne, en date du 3 juillet 2020, il résulte que l'assemblée, après délibération, a pris les résolutions suivantes :

Première résolution :**Modification de la dénomination**

L'assemblée décide de modifier la dénomination actuelle de la société « MVH CONSEILS » en « OXALIS FINANCES ».

Vote

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution :**Modification des statuts**

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts de la manière suivante :

« Article 1 : Nom et forme

La société revêt la forme d'une société à responsabilité limitée.

Elle est dénommée « OXALIS FINANCES ». »

Vote

Cette résolution est adoptée par l'assemblée à l'unanimité des voix.

Troisième résolution**Coordination des statuts - pouvoirs**

L'assemblée confère aux administrateurs tous pouvoirs pour l'exécution de la résolution qui précède.

L'assemblée générale décide de donner la mission au notaire soussigné d'établir et de signer la coordination des statuts, conformément aux décisions précédentes, et d'assurer son dépôt au dossier de la société.

Vote

L'assemblée décide d'approuver cette résolution à l'unanimité des voix.

Déposés en même temps :

- expédition de l'acte
- statuts coordonnés

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").